

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

NOMBRE DE MEMBRES		
19		
Présents	Représentés	Absents
13	2	4
<u>OBJET DE LA DELIBERATION :</u>		
N° 12/12/23-06		
AUTORISATION DE SORTIE DE BIENS DE L'INVENTAIRE DE L'EPCC ESADTPM ET AUTORISATION DE MISE À LA REFORME D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS		

L'an Deux Mille Vingt Trois et le 12 du mois de décembre
à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ETAIENT PRESENTS :

Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Patrick SIROT, Pascal SIMONET, Sébastien BOUDILLON, Claude ARNAUD- GALLI, Josy CHAMBON, Valérie MONDONE, Gaston SECONDI, Aurélie GIRARD, Stéphanie PETRALIA.

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

**Jean-Sébastien VIALATTE représenté par Nadine ESPINASSE,
Bénédicte LEFEUVRE représentée par Dalia MESSARA**

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

**Marc LAURIOL représenté par Yann TAINGUY,
Jean-Pierre BLANC représenté par Jean-Luc DELAUNAY.**

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

**Philippe MAHE, Hélène BILL, François CARRASSAN,
Louise NOËL.**

**EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE**

SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

XXXXXXXXXXXXXXXX

N° D'ORDRE : 12/12/23-06

OBJET :

**AUTORISATION DE SORTIE DE BIENS DE L'INVENTAIRE DE L'EPCC ESADTPM
ET AUTORISATION DE MISE À LA REFORME D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS**

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

La bibliothèque de l'école compte 12 000 références qui ne peuvent être entièrement mis à la disposition des enseignants et des étudiants et même du public.

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les collectivités peuvent sortir de leur actif les biens désuets devenus obsolètes et inutilisables.

L'école, chaque année, entend parfaire et compléter l'offre d'ouvrages à disposition des enseignants et étudiants en faisant l'acquisition de nouveaux ouvrages, de

monographies et de documents plébiscités par les enseignants et les étudiants en histoire de l'art, en art et en design.

Ainsi sur les quatre dernières années (2019 à 2022 incluse), les achats d'ouvrages représentent la somme de 10 369.52 €.

L'enrichissement permanent de notre collection fait que l'école doit également se séparer d'ouvrages abîmés et inutilisables. De nombreux ouvrages sont stockés dans des cartons dans le sous-sol de l'école car aujourd'hui obsolètes et qui ne sont plus affectés au service de l'enseignement, de la lecture et de la consultation par les étudiants.

Il convient donc d'autoriser la sortie de l'actif et de mise à la réforme des ouvrages et documents joints en annexe.

Il est également proposé de céder gracieusement l'ensemble des ouvrages et documents à l'association du 7^{ème} sous-sol, association étudiante de l'école, qui pourra organiser leur vente lors des Journées Portes Ouvertes le Samedi 3 février 2024.

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des personnes publiques,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

VU l'article L. 3212-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques autorisant la cession de biens à titre gratuit à des associations relevant de la loi 1901,

CONSIDERANT le mauvais état des ouvrages et documents listés ci-dessous appartenant à l'ésadtpm,

CONSIDERANT que le matériel listé n'est plus affecté au service public de l'enseignement de l'art et du design et de la lecture publique,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'EPCC ésadtpm de prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder à l'enlèvement des ouvrages et documents de leur lieu de stockage,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'EPCC ésadtpm de prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder à l'enlèvement des ouvrages et documents de leur lieu de stockage,

CONSIDERANT que l'ésadtpm cède gracieusement les ouvrages et documents sortis de l'inventaire physique et comptable listés ci-dessous à l'association étudiante des beaux-arts le « 7^e sous-sol »,

Et après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1 :

DE DIRE que les documents listés ci-dessous ne sont plus affectés à l'usage du service public de l'enseignement de l'ésadtpm et de la lecture publique.

ARTICLE 2 :

D'AUTORISER la sortie de l'inventaire physique et de mettre à la réforme les ouvrages et documents mentionnés dans l'annexe jointe et d'autoriser le Directeur à signer tout document afférent.

ARTICLE 3 :

DE DIRE que toutes les mesures seront prises pour procéder à l'enlèvement desdits documents et ouvrages.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 12/12/2023.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY

ésadtpm
E.P.C.C Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée
Yann TAINGUY
Président
du Conseil d'Administration